

Extrait du procès-verbal

Séance du jeudi 14 décembre 2016

sous la Présidence de Madame Anne VIREDAZ FERRARI

Préavis 22/2016 Budget année 2017

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 22-2016 du 22 octobre 2016,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2017 amendé dont le résumé est le suivant :

- Total des charges	CHF	154'542'800.00
- Total des revenus	CHF	154'666'000.00
		<hr/>
- Excédent de revenus	CHF	123'200.00
		=====

après :

- Amortissements	CHF	4'201'500.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	586'000.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'456'300.00

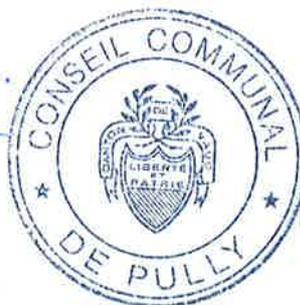
2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2017 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP) (Participation de Pully CHF 94'700.-)

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

La secrétaire


Anne VIREDAZ FERRARI




Bernard MONTAVON

Pully, le 17 décembre 2016